



Présence Internationale

Rue Lt. Freddy Wampach 23
1200 Bruxelles
Email: pbi-belgium@scarlet.be
http://www.peacebrigades.org
BNP Fortis: 001-1016453-66

BELGIQUE-BELGIE
P. P.
4800 VERVIERS 1
P 001436

N° 111

Ed. resp. : M. Vasic, Rue Lt. Freddy Wampach 23, 1200 Bruxelles - Bureau de dépôt : Verviers 1 - Envoi non prioritaire à tarif réduit
Abonnement : 7 euros - Cotisation de sympathisant : 10 euros - Cotisation de membre effectif : 13 euros

Editorial

Le hasard a fait que pour l'élaboration du présent bulletin nous disposions de plusieurs articles en français sur le Projet-Honduras, le dernier né des projets de PBI. Aussi avons-nous profiter de l'occasion pour consacrer la majeure partie de ce numéro à la situation des droits humains dans ce petit pays d'Amérique centrale.

Depuis le coup d'Etat qui a eu lieu au Honduras le 28 juin 2009, PBI a constaté avec inquiétude une grave détérioration des droits humains qui affecte les organisations et communautés locales. Sollicitée en 2010 par la Plateforme des droits humains au Honduras, coalition de plusieurs organisations sociales honduriennes formée après le coup d'Etat, une commission d'observation de PBI s'est rendue au Honduras en mai 2011, puis de septembre à octobre 2012, pour effectuer des visites sur place, analyser la situation des droits humains et évaluer la possibilité d'ouvrir un projet d'accompagnement international.

Toutes les personnes alors consultées ont évoqué les graves dangers et menaces auxquels elles étaient confrontées, et ont confirmé que l'ouverture d'un projet de PBI et la présence de volontaires internationaux sur le terrain auraient un impact significatif sur l'exercice de leur travail de défense des droits humains. Après un travail exhaustif d'analyse, la première équipe s'est installée en octobre 2013 au Honduras. D'abord composée de deux, puis quatre volontaires, l'équipe se compose aujourd'hui de cinq volontaires de terrain basés à Tegucigalpa, la capitale.

L'ouverture du projet ne s'est pas faite sans difficultés mais très rapidement l'équipe de volontaires a commencé à accompagner plusieurs défenseurs et organisations sociales. A ce jour, PBI-Honduras accompagne le Centre hondurien pour la promotion du développement communautaire (CEHPRODEC), spécialisé dans les thématiques de droit à la terre et à l'alimentation. PBI-Honduras accompagne également la journaliste indépendante Dina Meza au cours de ses activités journalistiques et d'investigation. Actuellement, celle-ci est en plus présidente du Centre PEN Honduras, une organisation internationale caritative réunissant écrivains, artistes et journalistes du monde entier pour promouvoir la littérature et la liberté d'expression.

A l'aube de sa seconde année d'existence sur le terrain, le projet PBI-Honduras est en pleine phase de consolidation du travail d'accompagnement.

Dans ce numéro...

Honduras

A quel prix la liberté d'expression ?

Page 2

Témoignage de l'avocat hondurien Donald Hernández Palma à propos des Brigades de Paix Internationales

Page 4

Guatemala

Reprise du procès de Ríos Montt

Page 5

Mexique

Nouveau rapport de PBI-Mexique sur les conséquences de la stratégie sécuritaire pour les défenseurs des droits humains

Page 6



PEACE BRIGADES INTERNATIONAL est une organisation internationale impartiale et indépendante de tout gouvernement, toute tendance politique ou croyance religieuse. PEACE BRIGADES INTERNATIONAL organise une présence internationale dans les zones de conflit armé à la demande d'associations locales menacées afin de sauvegarder l'espace nécessaire à l'action de la population civile en faveur d'un dialogue et d'une résolution non violente des conflits. PEACE BRIGADES INTERNATIONAL est une organisation officiellement reconnue par les Nations Unies.

Honduras

A quel prix la liberté d'expression ?

Au Honduras, l'année 2014 s'est achevée dans un climat d'escalade de la violence commise à l'encontre des journalistes et des défenseurs des droits humains. Retour sur le respect de la liberté d'expression dans ce petit pays d'Amérique centrale, à travers le parcours de la journaliste Dina Meza.

La nette augmentation de la violence visant les journalistes et autres professionnels de la communication est, depuis quelques années, au cœur des préoccupations de la communauté internationale. La violence, problème symptomatique de la société hondurienne qui enregistrait en 2012 un taux d'homicides de 90,4 pour 100 000 habitants selon les données du Bureau des Nations unies contre la drogue et le crime, s'est particulièrement aggravée à l'encontre des journalistes depuis le coup d'État de 2009. Ces derniers sont continuellement la cible de menaces de mort, d'agressions et de nombreux actes de harcèlement. Dans ce climat d'insécurité, la liberté d'expression est la principale victime. Classé 129ème, sur 180 pays, au dernier classement mondial de la liberté de la presse, publié en 2014 par Reporters sans frontières (RSF), le Honduras a ainsi perdu deux places par rapport à l'année antérieure.

Certains journalistes sont particulièrement exposés aux menaces et aux agressions. Les droits humains font, en effet, partie de ces sujets qui entraînent presque automatiquement des représailles à l'encontre de ceux qui s'y intéressent. Le rapport de 2013 de l'organisation PEN International souligne ainsi qu'au Honduras, le fait de s'exprimer sur des questions sensibles, telles que l'environnement, l'exploitation minière, les ressources naturelles ou encore les conflits territoriaux, entraîne davantage de risques que la presse dite « traditionnelle » qui se concentre essentiellement sur des thématiques non controversées.

Pourtant, le respect de la liberté d'expression constitue un droit fondamental garanti par les articles 72 à 75 de la Constitution hondurienne de 1982, aux termes desquels « chacun est libre d'exprimer sa pensée par quelque moyen de diffusion qu'il soit, sans risque de censure a priori ». Néanmoins, la criminalisation des journalistes et défenseurs des droits humains est devenue monnaie courante. Dans un rapport publié en 2013, la Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) dénonçait ainsi les violations massives, graves et systématiques des droits de l'homme au Honduras, en soulignant sa préoccupation pour la situation des défenseurs des droits humains et la liberté d'expression.

Les atteintes à la liberté d'expression au Honduras, entre violences et impunité

Selon le dernier rapport annuel *Liberté d'expression*, publié par C-Libre, coalition de journalistes et membres de la société civile dont l'objectif est de promouvoir et défendre la liberté d'expression et le droit à l'information au Honduras, 191 attaques et 11 assassinats auraient été com-



mis à l'encontre des journalistes au cours de l'année 2013. Depuis le début de l'année 2014, les cas de journalistes ayant perdu la vie pour avoir dénoncé des injustices ont rythmé les atteintes commises à l'encontre du droit à la liberté d'expression. L'assassinat, le 28 mai 2014, du journaliste Hernán Cruz Barnica, présentateur de l'émission quotidienne *Otro Nivel* sur la radio communautaire *Opoa, la voz de la Esperanza*, consacrée à des discussions sur la situation des droits de l'Homme dans la région, est survenu moins de deux mois après le meurtre de Carlos Mejía Orellana, collaborateur de Radio Progreso qui s'était notamment opposé au coup d'État de 2009. En août, le présentateur de Canal 23 et coproducteur de l'émission *Cuarto Poder* de Radio Full FM, Nery Francisco Soto Torres, était à son tour assassiné. Peu avant, le journaliste avait abordé des questions sensibles en rapport avec la distribution de l'énergie électrique et la corruption des fonctionnaires. Depuis 2010, 42 homicides similaires de journalistes et professionnels liés aux médias ont été enregistrés par le Commissariat national aux droits de l'Homme (Conadeh).

D'autre part, la vulnérabilité de ces collectifs va bien au-delà de la seule violence physique. Les nombreux obstacles, les pressions, le harcèlement, ou encore les persécutions judiciaires dont les journalistes et défenseurs des droits humains sont constamment l'objet, en sont la preuve. En juillet dernier, RSF dénonçait ainsi le harcèlement judiciaire de 36 journalistes et collaborateurs des médias. Dans le compte-rendu de sa 70ème Assemblée générale, la Société interaméricaine de presse (SIP) jugeait, quant à elle, que ces nombreuses actions judiciaires mettent en évidence l'urgence de dépénaliser les délits d'injure, de calomnie et de diffamation. Ces différentes formes de violence, qu'elles soient physiques ou non, sont autant de préjudices causés au journalisme indépendant.



A m é r i q u e s

La persistance de ce type de violence contre les journalistes et défenseurs des droits humains soulève indirectement la question de l'efficacité des mesures de protection accordées à ces collectifs. Ces derniers demandent régulièrement aux autorités honduriennes de pouvoir bénéficier de mesures de protection. Ces demandes, bien souvent appuyées par des recommandations de la CIDH, sont pourtant ignorées par les autorités. En 2009, 2010 et de nouveau en 2011, l'organisme interaméricain des droits de l'Homme avait ainsi appelé le gouvernement hondurien à octroyer des mesures de protection aux animateurs de l'émission de la Compagnie de Jésus, dont faisait partie Carlos Mejía Orellana et qui étaient alors la cible de menaces de mort. L'approbation par le Congrès national, le 4 juin dernier, du décret pour la création de la loi de protection pour les défenseurs des droits humains, les journalistes, les acteurs de la communication et les opérateurs de justice, a largement été saluée par la communauté internationale, qui espère désormais que l'application de cette loi sera effective et contribuera à diminuer les niveaux de violence commise à l'encontre de ces collectifs.

De la même manière que les demandes de protection restent sans suite, rares sont les plaintes déposées suite à des menaces ou des violences, et rares sont les enquêtes menées sur les homicides qui aboutissent à une condamnation. Selon le Conadeh, 91% des assassinats de journalistes restent impunis. Bien souvent, le lien avec la profession est écarté dès le début des enquêtes et les pistes liées aux mobiles personnels ou aux crimes de droit commun sont systématiquement privilégiées. Dans une déclaration conjointe émise en avril 2014, les rapporteurs spéciaux des Nations unies pour la liberté d'opinion et d'expression et sur la situation des défenseurs des droits humains, Frank La Rue et Margaret Sekaggya dénonçaient l'impunité qui prévaut dans les cas de menaces, harcèlement, et violences contre les journalistes et défenseurs des droits humains ainsi que l'inefficacité des recommandations onusiennes adressées au Honduras pour l'adoption de mesures concrètes en matière de protection.

PBI aux côtés de Dina Meza depuis mai 2014

Journaliste investie dans la défense des droits humains, Dina Meza anime, depuis huit ans, le programme radio *Voces contra el Olvido* (Voix contre l'Oubli), réalisé par le Comité des familles des détenus disparus au Honduras (COFADEH), avec pour objectifs de promouvoir les droits humains, dénoncer les violations commises contre les droits fondamentaux de la personne, sensibiliser à la sauvegarde de la mémoire historique et lutter contre le contrôle et la censure de la liberté d'expression. La journaliste travaille notamment sur la liberté d'expression et dénonce la situation dans laquelle se trouvent les journalistes, les acteurs de l'information et les défenseurs des droits humains.

Auparavant, elle s'était intéressée aux conflits agraires dans la région du Bajo Aguán et aux cas de corruption

existant dans certaines entreprises privées, ce qui lui a valu de s'attirer l'hostilité de certains. En 2007, elle recevait le Prix spécial de la section britannique d'Amnesty International, récompensant des journalistes menacés en raison de leur action en faveur des droits humains pour son travail d'investigation, réalisé pour le site internet *Revistazo*, au sujet de violations des droits humains dans plusieurs entreprises privées, malgré les manœuvres de harcèlement et d'intimidation dont elle faisait l'objet.



La journaliste hondurienne Dina Meza

En raison de la gravité des menaces qui lui ont été adressées par téléphone, par courrier électronique et même directement sur la voie publique, Dina Meza a été contrainte de quitter le pays temporairement en 2013. Les nombreuses demandes de mesures de protection que la journaliste a adressées aux autorités pour garantir sa sécurité ainsi que celle des membres de sa famille, soutenues par la CIDH, sont restées sans réponse, de même que sa demande d'informations relative à l'enquête lancée par le ministère de l'Intérieur sur sa personne.

Depuis juin 2014, la militante est de nouveau confrontée à des menaces de sévices et de mort ; elle est régulièrement suivie et photographiée par des inconnus. Le 7 juillet, Amnesty International publiait ainsi une alerte urgente dans laquelle l'organisation faisait part de ses préoccupations pour la sécurité de la journaliste et de sa famille et exhortait les autorités à enquêter, de manière immédiate et indépendante, sur ces actes de harcèlement. Malgré les intimidations dont elle est victime, Dina Meza ne se décourage pas dans sa lutte en faveur de la liberté d'expression et continue de dénoncer les agressions commises à l'encontre des journalistes. Depuis le début de son projet au Honduras, PBI a estimé que la réalité du danger qui pèse sur Dina Meza nécessitait une présence internationale à ses côtés pour garantir sa sécurité au quotidien. Sur place, l'équipe de PBI réalise un travail d'accompagnement depuis le mois de mai 2014.

Anais Lallemand



Honduras

Témoignage de l'avocat hondurien Donald Hernández Palma à propos des Brigades de Paix Internationales

L'avocat et défenseur des droits humains hondurien Donald Hernandez Palma était de passage en Europe en décembre 2014. Dans le texte qui suit, il livre son point de vue sur le rôle que joue PBI sur le terrain dans le cadre de son travail d'accompagnement.

« Je m'appelle Donald Hernández Palma, je suis avocat au Centre hondurien pour la promotion du développement communautaire (CEHPRODEC), un organisme qui veille à ce que les droits économiques et sociaux soient appliqués au Honduras. Plus particulièrement, CEHPRODEC travaille sur la question des projets d'extraction.

Depuis 2014, nous sommes accompagnés par PBI-Honduras. En fait, comme le principe de l'accompagnement proposé par PBI était nouveau pour nous, j'ai pensé au premier abord que cela n'aurait pas tant d'effet. Après plus d'un an à partager avec les ami-e-s de PBI et à découvrir en détail le travail qu'ils réalisent grâce à leur mandat, nous nous réjouissons de tout le soutien et de la protection dont nous bénéficions en tant qu'organisme et dont bénéficient indirectement les défenseurs des droits humains dans les communautés.



Donald Hernández en compagnie d'un volontaire de PBI

Il est important de souligner que la pratique de PBI consistant à prévenir les autorités centrales et les autorités locales de son arrivée dans les communautés a eu des conséquences sur les services de police et les institutions gouvernementales. En effet, ceux-là mêmes qui nous harcèlent dans la plupart des actions que nous menons pour la protection des défenseurs des droits humains au Honduras, s'abstiennent désormais de nous intimider ou criminaliser.

Par ailleurs, en tant qu'ONG, cela représente un grand intérêt pour nous qu'un organisme bénéficiant d'une telle crédibilité au niveau international puisse témoigner de toutes ces choses que nous dénonçons. Grâce à son accompagnement constant, PBI connaît en détail les situations que nous devons affronter et les menaces auxquelles nous nous exposons au quotidien.

Je pense que tout le succès de PBI provient de la qualité humaine et du professionnalisme des volontaires qui doivent certainement passer un processus de sélection très rigoureux pour venir dans des pays comme le nôtre, pour vivre des situations difficiles et parfois risquées, et servir de bouclier de protection aux plus vulnérables d'entre nous.

Les alertes et les actions urgentes que lancent les volontaires pour dénoncer la persécution et les abus commis contre les défenseurs des droits humains sont un type d'actions pour lesquelles nous sommes le plus reconnaissants, dans la mesure où elles permettent de nous donner la voix dont nous ne disposons pas dans notre pays. Il se fait qu'aujourd'hui nous avons à faire à un gouvernement qui s'intéresse seulement à ce qui peut avoir du poids sur la scène internationale dans l'exercice de son mandat.

Non moins importante pour CEHPRODEC est l'opportunité que nous a donnée PBI de réaliser des tournées internationales avec un agenda soigneusement élaboré, ce qui nous a permis de faire prendre conscience au niveau international de la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons. Cela a également été l'occasion de nous entretenir avec des fonctionnaires d'Etat européens, des médias, de participer à des rencontres publiques, entre autres choses, et donc de faire prendre conscience de notre réalité et de nos préoccupations au niveau international.

Au CEHPRODEC, nous pensons qu'une des meilleures actions de notre organisation en 2014 a été d'établir une relation avec PBI et nous les remercions pour leur soutien permanent. »

Article de PBI-France

CEHPRODEC défend le droit à la terre, au territoire et à l'alimentation

Depuis sa création il y a plus de 20 ans, le CEHPRODEC a développé une grande variété de projets de formation, de soutien juridique et organisationnel, avec pour objectif que les populations qui voient leur droit à l'alimentation bafoué soient les véritables protagonistes dans l'identification de la problématique et la recherche de solutions. Dans le domaine de la défense juridique des personnes criminalisées, l'organisation prend en charge des cas de personnes indigènes qui font face à des procès en raison de leur travail de défense de la terre et du territoire.



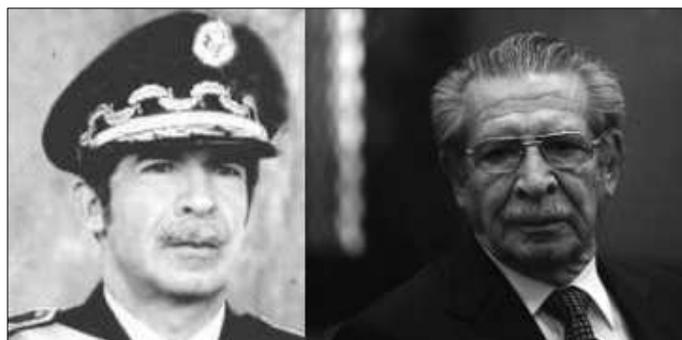
Histoire du Projet-Honduras en quelques dates

- 28 juin 2009 : coup d'Etat contre le président Manuel Zelaya
- 2010 : demande d'accompagnement de la part de la Plateforme des droits humains du Honduras
- Mai 2011 : PBI effectue une première mission exploratoire
- Octobre 2011 : PBI publie un premier rapport
- Septembre 2012 : seconde mission exploratoire de PBI
- Janvier 2013 : PBI publie un deuxième rapport
- 24 novembre 2013 : élections législatives et présidentielles
- Octobre 2013 : installation officielle de PBI au Honduras
- Janvier 2014 : rapport public sur la défense des droits humains dans le contexte électoral
- Mai 2014 : début des accompagnements de Dina Meza et du CEHPRODEC

Guatemala

Reprise du procès de Ríos Montt

En mai 2013, Ríos Montt, ancien dictateur du Guatemala, avait été reconnu coupable de génocide et crimes contre l'humanité. Toutefois, la condamnation fut annulée quelques jours plus tard pour vice de procédure. Début 2015, le procès a entamé une nouvelle phase.



Le 5 janvier dernier, le procès à l'encontre de l'ancien dictateur Ríos Montt et d'un ancien chef de service secret, José Mauricio Rodríguez Sánchez, a été reconduit devant la Cour d'appel. Dès sa reprise cependant, il a de nouveau été reporté. Les défenseurs de Montt ont en effet obtenu la récusation de Jeannette Valdés, juge présidant le tribunal, sous prétexte que son travail de master portait sur le génocide et qu'elle ne pouvait donc pas se montrer impartiale. Une nouvelle date pour la réouverture du procès sera fixée lorsque quelqu'un pourra remplacer la magistrate.

Système judiciaire faible et inefficace

Pour les victimes et les plaignants, qui attendent depuis des années que justice soit faite, la reprise de ce procès devrait être synonyme d'espoir. Pourtant, de sérieux doutes concernant la crédibilité du bon fonctionnement du système judiciaire guatémaltèque persistent.

Plusieurs faits démontrent la fragilité de ce système. En 2014, la juge Yasmin Barrios, qui avait prononcé le verdict dans l'affaire Ríos Montt, a été suspendue de ses fonctions. D'autre part, la procureure générale Claudia Paz y Paz a été contrainte de se retirer prématurément. De plus, le choix concernant la nomination du juge de la Cour d'appel et de la Cour supérieure de justice a été fortement critiqué par plusieurs instances internationales – notamment le Rapporteur spécial des Nations unies sur l'indépendance des juges et des avocats – et par plus de 60 juges guatémaltèques en raison d'irrégularités.

Appel à la communauté internationale

L'augmentation du nombre d'attaques commises en 2014 à l'encontre des défenseurs des droits humains (en comparaison avec l'année précédente) ainsi que la diminution de la marge de manœuvre des organisations locales inquiètent. PBI accompagne depuis 2010 l'étude d'avocats pour les droits humains au Guatemala, BJDHG, qui elle-même soutient le centre de droits humains CALDH et l'Association pour la Justice et la Réconciliation (AJR). Dans ce contexte de reprise de procédure judiciaire, PBI reste préoccupée par la sécurité de ces différentes organisations. Elle encourage la communauté internationale à rester attentive et à tout mettre en œuvre pour empêcher toute attaque ou tentative d'intimidation à l'encontre des plaignants.

Article de PBI-Suisse



Mexique

Nouveau rapport de PBI-Mexique sur les conséquences de la stratégie sécuritaire pour les défenseurs des droits humains

En janvier 2015, PBI-Mexique a présenté son nouveau bulletin thématique intitulé "Paix au Mexique ? Stratégie de sécuritaire et droits humains." À contre-courant du discours officiel, PBI explique que durant les deux premières années de fonction d'Enrique Peña Nieto, il n'a pas été constaté de réelle amélioration en matière de droits humains. On peut noter au contraire une augmentation des problèmes liés aux politiques sécuritaires et leurs effets néfastes sur les droits humains.

À l'occasion du lancement de cette publication, les organisations de la société civile mexicaine ont partagé leurs préoccupations quant à la situation des droits humains au Mexique avec des représentants des ambassades d'Allemagne, des Pays-Bas, du Canada, de France, de Suisse, de Norvège mais également de l'Union européenne.

Critique des stratégies de sécurité nationale

Dans ce rapport, les défenseurs des droits humains mettent en cause certains aspects de la stratégie sécuritaire actuelle tels que le rôle important joué par l'armée dans la sécurité publique nationale sans date précise de fin de cette mission. L'exécution de 22 personnes par des membres de l'armée à Tlatlaya dans l'État de Mexico ainsi que le cas des 43 étudiants disparus à Iguala dans l'État du Guerrero, illustrent ce problème.

Selon Sara Méndez, responsable du Comité de défense des droits humains à Oaxaca (Código-DH), le renforcement de la stratégie de combat du crime organisé a généré un mépris récurrent pour les garanties individuelles et le respect des droits humains. Ceux qui souhaitent utiliser leur droit à la consultation sont ainsi par exemple directement menacés, comme ceux qui élèvent leur voix contre les projets d'investissement dans l'État de Oaxaca.

De son côté, Alberto Xicotencatl, directeur du Centre d'accueil pour migrants de Saltillo, explique qu'en raison de la fermeture de la frontière Sud du pays, les migrants empruntent de nouveaux itinéraires plus dangereux où ils sont bien plus exposés et vulnérables face au crime organisé. Les centres d'accueil pour migrants ont vu leur niveau de risque s'accroître en conséquence.

Recommandations de PBI

Dans la conclusion de son rapport, PBI recommande aux gouvernements étrangers et à leurs représentations diplomatiques au Mexique de consulter les défenseurs des droits humains et de prendre en considération leurs contributions dans le cadre de leurs programmes de coopération avec l'État du Mexique, tout particulièrement pour les programmes focalisés sur la sécurité et la justice comme l'initiative Mérida. De plus, PBI demande au gouvernement mexicain de reconnaître l'importance et la légitimité du travail des défenseurs des droits humains, d'assurer leur protection physique et psychologique et, enfin, d'appliquer rapidement et efficacement le mécanisme de protection nationale pour les défenseurs des droits humains mais également les autres mécanismes de protection nationaux et internationaux.

Article de PBI-Suisse



Les trois objectifs du Projet Mexique

- l'appui d'initiatives mexicaines qui promeuvent le respect des droits humains et du droit international humanitaire
- l'appui d'initiatives de résolution non-violente des conflits
- la promotion et la recherche d'une justice sociale.



Pour nous suivre sur Facebook, voici notre adresse : [Facebook.com/PBIBelgium](https://www.facebook.com/PBIBelgium)

